



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT N° 488-2024
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que le *Règlement n° 488-2024 modifiant le Règlement n° 386-2019 (Règlement sur le traitement des membres du Conseil)* était adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024.

L'objet du Règlement n° 488-2024 est de modifier l'article 6 du Règlement n° 386-2019 (*Règlement sur le traitement des membres du Conseil*) de manière à ajouter un cinquième alinéa prévoyant une indexation de 4,9%, rétroactive au 1^{er} janvier 2024.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,
Ce 4 décembre 2024


M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 4 décembre 2024, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 4 décembre 2024


M^e Edwin John Sullivan
Greffier